



Bruxelles, 8 avril 2008

Aux membres du Forum Asile et Migrations

Chers membres,

**Le 18 mars**, un accord a été conclu par les partis de la majorité pour la prochaine législature à l'échelon fédéral. Dans cet accord, on a réglé un certain nombre de questions en ce qui concerne la politique d'asile et de migrations. Depuis lors, des ministres et des secrétaires d'État ont été également nommés.

**Le contenu** de cet accord de Gouvernement et quelques conseils à l'intention des personnes qui posent des questions à propos des mesures annoncées se trouvent pour l'instant sur les sites internet suivants : [www.vreemdelingenrecht.be](http://www.vreemdelingenrecht.be) et [www.cire.be](http://www.cire.be).

**Le Forum asile et Migrations est moyennement satisfait de certaines propositions de l'accord de Gouvernement.** En effet, en différents domaines, il y a eu des avancées partielles allant dans le sens de nos propositions. Nous parlons spécifiquement de : l'élargissement des critères pour la régularisation du séjour, l'opportunité qui sera ouverte à des personnes en séjour illégal de pouvoir travailler et séjourner avec une offre réelle de travail, la possibilité pour des candidats réfugiés de pouvoir travailler légalement assez vite après six mois de procédure, la promesse de travailler à un statut pour les apatrides,... Par ailleurs, il y a encore beaucoup d'affaires qui pourront se muer éventuellement en mesures politiques qu'après des recherches : une commission d'avis concernant la régularisation, une autre approche sur l'enfermement des familles avec enfants, un nouveau règlement en matière de regroupement familial,...

**En outre, le FAM constate que nous avons affaire à un nouveau ministre qui sera spécifiquement chargé de la migration économique, de la politique de migrations et d'asile.** Madame Turtelboom a déjà expliqué qu'elle compte entreprendre sa répartition de compétences en suivant cet ordre de priorité.

En ce moment, il y a un protocole en préparation entre la ministre de l'emploi et la ministre de l'intégration sociale pour s'accorder de façon plus nette sur les répartitions de compétences. Nous savons que l'accueil des demandeurs d'asile reste une compétence de la ministre de l'intégration sociale (Madame Arena).

Nous ne savons pas encore quel sera le rôle du ministre de l'emploi (Madame Milquet) concernant par exemple la possibilité pour les travailleurs migrants clandestins de régulariser leur travail et leur séjour s'ils peuvent prouver leur présence sur le territoire avant le 31 mars 2007.

**Vous comprenez que nous sommes dans une période initiale difficile et beaucoup de choses sont encore inconnues.**

Pour cette raison, nous demandons maintenant, de façon urgente:

1- d'établir un **ordre du jour précis** afin de clarifier au plus vite les questions de régularisation et d'établir une communication plus claire avec les intéressés.

2- qu'instruction soit immédiatement donnée à l'Office des Etrangers pour que dès maintenant aucune personne ne soit enfermée et expulsée dont le dossier peut être traité à la lumière de critères clairs (par exemple. la nouvelle réglementation plus large sur « la longue procédure »).

3- que **nous puissions mettre en place au plus vite des procédures de communication et de sonnette d'alarme** à l'adresse de la nouvelle ministre pour ceux qui sont et seront enfermés, et qui selon nous appartiennent au groupe visé par la nouvelle politique de régularisation, **pour que, ensemble nous arrivions à ce qu'effectivement il ne soit pas expulsé.**

Nous avons demandé un entretien avec la ministre.

A partir de maintenant, nous allons vous tenir régulièrement au courant du développement en ce domaine politique.

Nous pensons qu'il n'est pas opportun de fournir plus d'information que ce que nous vous annonçons maintenant. C'est pourquoi, nous vous invitons une fois de plus à visiter pour de courtes infos les deux sites Internet mentionnés ci-dessus. N'hésitez pas à nous contacter.

Le FAM vous informera quand les procédures de communication et de sonnette d'alarme seront d'application.

Avec nos meilleures salutations,

Le bureau du FAM

Pieter De Gryse (Vluchtelingenwerk Vlaanderen), Frédérique Mawet (CIRE), Eric Somers en Ruth Stokx (Vlaams Minderhedencentrum), Didier Vanderslycke (Kerkwerk Multicultureel Samenleven), Guy Cossée de Maulde (Centre Avec), François Delooz (Sant'Egidio), Véronique Oruba (MOC), Marius Dekeyser (VAKA/Hand in Hand), Suzette Dusart (Comité de vigilance Huy-Waremme) et Edwin Loof (CSC).